

Annexe : Résumé rédigé du reportage d' **Envoyé spécial** diffusé en Décembre 2015

Bitume : la part d'ombre.

<https://www.youtube.com/watch?v=hrKla57LApM>

L'usine se situe à Saint-Rogatien – Près de La Rochelle

Cachés dans la fumée des usines, des milliers de substances toxiques : certaines nous sont familières comme les particules fines, d'autres le sont moins comme le benzène et le benzopyrène.

Rencontre de scientifiques, les services de l'État, mais aussi des industriels.

La journaliste d'*Envoyé spécial* enquête en posant les questions suivantes :

- Comment fonctionnent ces usines ?
- Comment sont-elles contrôlées ?
- Peut-on leur faire confiance ?

Dans ces gros dossiers qui font des centaines de pages, il y a des erreurs de calculs grossières. Des erreurs de règle de trois par exemple !

Faut-il se méfier des usines qui le fabriquent ?

La journaliste se rend à La Rochelle où se situe l'usine Saint-Rogatien : Facile d'accès, elle alimente une grande partie du département. À 300 m de cette cheminée vit Madame Tardet depuis 40 ans. Constat des nuisances : dépôts de suie sur son toit situé côté usine : un dépôt noirâtre, huileux que l'on retrouve également sur le rebord de ses fenêtres. Les arbres de sa propriété périssent un à un. 18 arbres. Les conifères ont perdu leurs épines alors qu'ils ont à peine 30 ans. Des études scientifiques semblent prouver que certains composés des fumées des bitumes peuvent pénétrer dans les végétaux et les rendre malades.

Les inquiétudes des habitants sont-elles fondées ?

Aucun médecin ne veut parler. Seule une ancienne pharmacienne s'exprimera : *« ...beaucoup d'ordonnances pour soigner des maladies auto-immunes (3 enfants touchés), leucémie (10 cas) cancers et maladie auto-immunes (47 cas dont 39 cancers) pour 2 000 habitants... »*

Deux médecins, spécialistes des questions de santé publique, l'un de l'Agence Régionale de la Santé Poitou Charentes indique que les services de veille sanitaires n'ont jamais soulevé de problèmes. Le second, spécialiste de maladies liées à la pollution de l'air déclare : *on ne peut exclure que ce soit le fait d'une pollution précise, et à ce moment-là, c'est totalement irresponsable de laisser cette pollution continuer.* Qui croire ?

Les médecins s'accordent sur un point : les fumées des usines aggravent les risques de cancer.

Une famille issue de cette ville -à 500 mètres de l'usine- a déménagé et vit maintenant en Bretagne, leur bébé est atteint d'un cancer. Aucune certitude sur l'origine mais pour les

médecins l'usine fait bien partie des suspects. Dans ces fumées il y a des produits cancérigènes identifiés comme tels par l'Organisation Mondiale de la Santé : les particules fines et le benzène, identifiés depuis plus de vingt ans, puis le benzopyrène en 2012.

Précision d'un médecin : *Le benzène traverse le placenta, et tout ce que respire la maman, le bébé va l'accumuler.*

Tout dépend de la manière dont on est exposé. Le panache, c'est-à-dire, la façon dont ces fumées vont retomber au sol, est totalement lié aux vents. Le facteur temps joue également : pendant combien de temps serez-vous exposés : heures, jours, mois, années ?

L'État a mis en place une réglementation stricte que les industries sont tenues de respecter. Mais est-ce toujours le cas ?

Visite –encadrée- de la journaliste, d'une usine dans une Z.I. de la région de Caen avec deux experts. C'est l'une des plus récentes construite en France ; elle fonctionne au gaz plutôt qu'au mazout et toutes les machines sont enfermées dans un bâtiment.

Selon le porte-parole de l'usine, *la réglementation a tout prévu pour limiter les risques liés à ces fumées. Évacuées à une vitesse assez élevée, Entre 15/20 mètres seconde à une certaine hauteur. Hauteur et vitesse = effet de dilution importante de cette vapeur et de ces gaz de combustion. Tout cela est soumis à une réglementation qui génèrent des seuils maximum à ne pas dépasser pour les émissions issues de la cheminée.*

Mais comment savoir si les industriels respectent bien ces seuils ? Sont-ils contrôlés, et comment ? Qui contrôle ?

Une installation classée, qu'elle soit autorisée ou déclarée, peut faire l'objet de contrôle. Le but est de vérifier la conformité réglementaire de l'installation afin de protéger les intérêts visés à l'article L 511-1 du code de l'environnement.

18^e mn

Le contrôle - Une police d'environnement est mise en place par l'État. « *Ce sont les inspecteurs des installations classées qui réalisent ces contrôles (DRIRE, DDSV, STIIC pour la plupart).* Cette police est chargée de contrôler plus de 40 000 sites industriels à risques. Elle est située dans chaque préfecture. Celle de Créteil reçoit la journaliste. M. Chabane dirige le service en question. Sous ces ordres une dizaine d'inspecteurs. Pour chaque usine, un classeur avec plusieurs tableaux.

L'État fixe les limites de pollution à ne pas dépasser mais ce n'est pas lui qui va contrôler si ces limites sont bien respectées « *le nombre d'inspecteurs dont nous disposons ne permet clairement pas de contrôler toutes les activités classées* » déclare M. Chabane.

Alors, qui contrôle ?

Étonnamment, ce sont les industriels eux-mêmes qui envoient leurs propres mesures aux inspecteurs de l'État. On parle d'auto-surveillance. *Ces mesures sont confiées à des bureaux d'études et des laboratoires.*

- Rémunérés par qui ?

Ces contrôles sont financés par les industriels.

Ces contrôles, payés par l'industriel, sont-ils toujours fiables ?

Un bureau d'études, en Lorraine, accepte de montrer à la journaliste comment il procède. M. Laffargue, l'un des directeurs explique : *Un contrôle ça commence au pied de la cheminée de l'usine, par des prélèvements d'air. Les polluants sont relevés et les résultats sont analysés. Puis sont traités par ordinateur.*

On ne fait ici que des projections mathématiques de la pollution. Ces retombées ne sont mesurées que par des logiciels. Aucune mesure concrète faite par des capteurs autour de l'usine. Mais pour eux, le système est très fiable.

20^e mn –

Pourtant, dans le sud de la France, un homme a douté de ces calculs informatiques.

Dans le petit village du Crès à coté de Montpellier, Stéphane Dominguez. Il habite à côté de cette usine qui produisait l'asphalte de nos trottoirs et il a réussi à la faire fermer. Trois années à se battre.

En 2008, il achète un appartement situé à 700 m de l'usine.

« Une nuit d'octobre les émanations de l'usine tombaient directement sur le quartier à cause des vents et rentraient dans les appartements par les aérations, c'était tellement fort, que ça nous a réveillés à trois heures du matin, avec maux de tête. J'ai dit STOP et je me suis mis à l'ordinateur ».

Stéphane Dominguez est chercheur en géosciences. Il commence par cartographier la zone touchée par les odeurs. Pendant plusieurs nuits, il patrouille dans le voisinage avec d'autres riverains. C'était 5000 à 6000 personnes qui, potentiellement, pouvaient ressentir les odeurs de l'usine. Il alerte la préfecture mais celle-ci dispose d'informations rassurantes, fournies par l'industriel, sur les émissions de fumée de l'usine.

Voici les conclusions de l'étude d'impact dont l'État disposait en 2009 : « En considérant uniquement les émissions du site du Crès, aucun effet toxique à seuil par inhalation n'est donc susceptible de se produire pour la population avoisinant le site ». Rien d'alarmant donc !!

Mais Stéphane Domiguez n'en démord pas :

« On s'est aperçu que dans ces gros dossiers qui font des centaines de pages, il y a des erreurs de règles de trois, une autre erreur de calcul grossière à la troisième page, ça pose beaucoup de questions sur l'efficacité du logiciel. »

Après plusieurs manifestations de riverains, le préfet demande à l'industriel de nouvelles mesures. Cette fois-ci, concrètes, sans logiciel, mais avec des capteurs d'air, installés dans les zones habitées autour de l'usine, sur le toit des immeubles.

23^e mn –

Surprises énormes !! L'un des capteurs a enregistré des concentrations en naphthalène, en composés d'air échappé, qui sont 700 fois plus importantes que ce que prédisait le logiciel. C'est valable également pour d'autres composés organiques volatils, le benzène qui avait des taux de 600 fois plus importants, et d'autres produits toxiques qui avaient des valeurs jusqu'à 1 000 fois supérieures à ce que prédisaient le logiciel !

Constat sans appel : l'usine pollue !!

Le préfet impose de nouvelles contraintes techniques à l'exploitant. Après plusieurs mises aux normes très coûteuses, l'industriel a décidé de fermer l'usine.

Est-ce toujours aux riverains de s'emparer de ces problèmes de pollution ?

L'État est-il assez impliqué dans le contrôle de ces usines ?

Rendez-vous à l'Assemblée Nationale avec Delphine Batho, députée, ancienne ministre de l'écologie.

« Enorme anomalie. En France, toutes les décisions des autorités publiques sur les questions d'impact sur l'environnement sont basées sur des études d'impact environnemental qui sont faites par les industriels eux-mêmes. Faiblesse des pouvoirs publics pour contrôler ces études en raison des faibles moyens mis à disposition. »

La fin du reportage est axée sur le travail des ouvriers qui étalent le bitume. Eurovia a été reconnu coupable dans le décès de l'un de ses salariés atteint de cancer ; pas assez protégé du soleil et des effluves du bitume. Gants, masques... Un délégué CGT - *On ne protège pas les salariés, pour nier le risque auprès du public qui se déplace à proximité des ouvriers étalant le bitume.*